

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 5 quotas de recrutement sont satisfaits,

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2023 :

NICOLAS Didier	Cté d'agglomération du PUY EN VELAY
POMMIER Thierry	Commune du PUY EN VELAY
GAYTON Yves	Cté de communes MEZENC LOIRE MEYGAL
MOGIER Philippe	Commune de MONISTROL SUR LOIRE
BOSC Florent	Syndicat des eaux LOIRE LIGNON

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 27 juin 2023

**Le Président,
Michel CHAPUIS**

AR Prefecture

043-284300027-20230627-202308-AR
Reçu le 27/06/2023